

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 6 mai 2008 - 19h00

COMPTE-RENDU

1- Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 4 avril 2008.

2- Administration générale.

- *Travaux d'isolation et de chauffage des salles bleue et verte du complexe sportif du Scaouët – désignation du coordonnateur SPS et du bureau de contrôle.*

Le Conseil Municipal décide de confier la mission de coordination SPS à la SARL ATOUT COORDINATION de PLESCOP (790 € H.T.) et la mission de contrôle technique à la SOCOTEC de LORIENT (2050 € H.T.) pour les travaux d'isolation de chauffage et d'éclairage des salles verte et bleue du complexe sportif du Scaouët.

- *Signature de diverses conventions pour la réalisation et le financement d'ouvrages d'éclairage public avec le SDEM.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions techniques et financières avec le Syndicat Départemental d'Electricité du Morbihan (SDEM) pour les opérations d'éclairage public suivantes :

- Lotissement « Le Chant du Merle » : 1164 € T.T.C.
- Parking du collège, Place de l'Eglise, Lambel : 8964 € T.T.C.
- Lotissement « Les Hauts de Kervaise » : 1254 € T.T.C.

- *Commission communale des impôts directs – désignation des commissaires.*

Le Conseil Municipal valide la liste ci-après proposée pour la constitution de la Commission communale des impôts directs, liste qui a été transmise aux services fiscaux.

Commissaires titulaires

N° D'ordre	Nom et Prénom	Profession	Adresse	Observ.
1	LE GOURRIEREC Jean	Artisan Retraité	Kerdrolo 56150 BAUD	Ex Maire-Adjoint Président CCID
2	LE PALLEC Armelle	Secrétaire Retraitée	25 Rés. des Peupliers 56150 BAUD	

3	NOBLANC Hervé	Instructeur D.D.E.	18 Rue du Gén. De Gaulle 56150 BAUD	
4	LE DIAGON Roger	Agriculteur	Cranne 56150 BAUD	
5	LE PEIH Eugène	Comptable	Coët Er Punce 56150 BAUD	
6	JEGAT Josette	Sans profession	Rimaison 56150 BAUD	
7	LE ROY Yves	Insiminateur Retraité	Moulin de la Motte 56330 CAMORS	Domicile Hors commune
8	ROGER Noël	Coquier (agent arsenal)	Kerfandan 56150 BAUD	
9	LE BRAS Louis	Agent SNCF	8 Place du Marché 56150 BAUD	
10	LE GAL Jocelyne	Agricultrice	Kerbohec 56150 BAUD	
11	LE GOFF Clovis	Retraité Employé Coop Agric.	Rue des Bruyères 56150 BAUD	
12	LE PAIH Laurent	Agriculteur	Kéraudrono 56150 BAUD	Propriétaire forestier
13	LE GALLO Pascal	Agriculteur	La Villeneuve Scourzic 56150 BAUD	
14	LE BOT Alexis	Agriculteur retraité	La Villeneuve 56150 BAUD	
15	LE HARET Sylvain	Technicien Retraité	6 rue Belle Aurore 56150 BAUD	
16	LE GUELVOUIT Michel	Artisan Retraité	Kerdéhel 56150 BAUD	

Commissaires suppléants

N° D'ordre	Nom et Prénom	Profession	Adresse	Observ.
1	KERZERHO Daniel	Enseignant Retraité	47 Rue Pasteur 56150 BAUD	Adjoint Au Maire
2	JEGOUSSE Jeannine	Secrétaire Retraîtée	10 Rue du Glévin 56150 BAUD	
3	CORBEL Luc	Agriculteur	Cranne 56150 BAUD	Propriétaire forestier
4	ROYER Jeannine	Assist.maternelle Retraîtée	7 Rue Jean Jaurès 56150 BAUD	
5	KERGOSIEN Roger	Retraité Agriculteur	Lambel 56330 camors	Domicile Hors commune
6	EDY Roger	Artisan Retraité	Rue du Petit Bois 56150 BAUD	
7	MOURIEC Joseph	Agriculteur retraité	Kerbresque 56150 BAUD	

8	BELLEC Hyacinthe	Artisan Retraité	5 Rue Lamartine 56150 BAUD	
9	LE GALLO Roger	Agriculteur Retraité	Jugon 56150 BAUD	
10	LE PALLEC Albert	Agent arsenal Retraité	25 Rés. des Peupliers 56150 BAUD	
11	ROYANT Albert	Directeur Retraité	6 Rue Lamartine 56150 BAUD	
12	BESSON Robert	Médecin Retraité	23 Rue d'Auray 56150 BAUD	
13	ANNIC Edouard	Artis.Commerçant Retraité	43 Rue d'Auray 56150 BAUD	
14	LE GUIDEDEC Joachim	Agriculteur Retraité	Rue de Beaulieu 56150 BAUD	
15	PHILIPPE Mathurin	Agriculteur Retraité	Kérélegant 56150 BAUD	
16	LE DORTZ Roger	Insiminateur Retraité	33 Rue du Glévin 56150 BAUD	

- *Règlement intérieur du Conseil Municipal.*

Le règlement intérieur proposé est validé et accepté par le Conseil Municipal.

3- Finances.

- *Budget assainissement – décision modificative.*

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1, nécessaire pour créditer le compte permettant l'annulation d'un titre indu sur l'exercice 2007 ainsi que le compte permettant le règlement d'une facture suite à une intervention non prévisible sur un poste de relevage.

- *Acquisition d'ouvrages et de documents multimédia – demande de subvention au Conseil Général.*

Le Conseil Général du Morbihan sera sollicité pour une participation financière à l'acquisition d'ouvrages et de documents multimédia pour la bibliothèque.

- *Frais de déplacement des clubs sportifs – attribution des subventions.*

La proposition de répartition des subventions pour les déplacements des clubs sportifs est approuvée par le Conseil Municipal.

• Aqua Club baldivien	270,00 €
• Avenir cycliste	5 440,00 €
• BAUD FC	910,00 €
• Baud Locminé Hand-Ball	3 070,00 €
• Cercle des nageurs BAUD	1 350,00 €
• Cercle des palmeurs BAUD	1 350,00 €
• Club nautique BAUD	1 750,00 €
• Dojo baldivien	900,00 €
• Echiquier Pays de BAUD	910,00 €
• Etoile cycliste de l'Evel	560,00 €
• Karaté Club celtic	340,00 €

- *Demande de subvention - associations.*

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- APEDYS : 100 €
- GEM L'HARMONIE : 100 €.

4- Urbanisme et affaires foncières.

Le Conseil Municipal prend acte de l'avis favorable du commissaire enquêteur à la modification du Plan Local d'Urbanisme et en conséquence décide d'approuver ladite modification.

- *Lotissement « Les Hauts de Kervaise ».*

Le Maire est autorisé à signer les actes de vente du lot n°9 du lotissement « Les Hauts de Kervaise » au profit de Monsieur et Madame LE GARREC Olivier de BAUD (26 500 €) et du lot n°10 du profit de Monsieur et Madame POIRIER Mi ckaël de PLUVIGNER (26 500 €).

5- Questions diverses.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice suite à la requête formulée par Madame Alexandra LOAEC auprès du Tribunal Administratif, en vue d'obtenir réparation pour rappel d'heures supplémentaires (2 269,60 €) ainsi que la somme de 5 000 € au titre des dommages et intérêts et 3 000 € pour frais de procédure.

Le dossier a été confié au Cabinet COUDRAY de RENNES, spécialisé en droit de la Fonction Publique, dans le cadre du contrat de protection juridique de la commune avec la SMACL (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales).